



RESEAU PROVENCE IMMOBILIER[®]

Barème Honoraires RESEAU PROVENCE IMMOBILIER

TRANSACTION Honoraires à la charge du vendeur :

vente immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au Bail

Prix de vente honoraires non inclus	Honoraires
• De 1 € à 100 000 €	= Forfait maximum de 10 000 €
• De 100 001 € à 300 000 €	= 7 % TTC
• De 300 001 € à 700 000 €	= 6 % TTC
• à partir de 700 001 €	= 5 % TTC

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant

LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL	= 9 % TTC
EVALUATION ECRITE	= Nous consulter

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
2. RESEAU PROVENCE IMMOBILIER et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
3. bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat
4. Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus :
5. Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location
6. Nos honoraires sont directement payés au Réseau Provence Immobilier par le donneur d'ordre ou le Mandant, prévu au contrat de mandat

Pour les locations nous consulter !